
S É N A T

MARS 1970

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 19 mars 1970. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a désigné M. Caillavet comme rapporteur pour la proposition de loi (n° 118, session 1969-1970), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement.

La commission a ensuite entendu M. Denieul, Directeur de l'architecture au Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles. L'amélioration du cadre de vie doit être une des préoccupations fondamentales à une époque où sa détérioration va en s'accroissant. Les conclusions de la commission compétente sur les options du VI^e Plan insistent d'ailleurs, a noté M. Denieul, sur l'effort à faire en ce sens.

Les missions de la Direction de l'architecture peuvent être regroupées autour de trois axes principaux : le patrimoine architectural, les espaces naturels et urbains, la création architecturale.

En ce qui concerne la première mission, le Directeur de l'Architecture a insisté sur la nécessité de réformer le service des Monuments historiques. M. Michelet a d'ailleurs fait une

communication au Conseil des Ministres à ce sujet, le 17 décembre 1969. Le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles souhaitait qu'un effort soit fait par l'Etat pour que le plus grand nombre possible d'édifices soit protégé et restauré, pour que les conditions techniques des travaux soient améliorées et que les procédures comptables et administratives soient simplifiées. M. Michelet a insisté aussi pour que la nation participe davantage à la sauvegarde des monuments historiques. L'idée de coresponsabilité devrait être plus largement diffusée, la maîtrise de l'ouvrage étant transférée au propriétaire et les collectivités locales plus directement associées aux initiatives. M. Denieul a souligné l'importance de l'opinion publique. Certaines initiatives, quoique heureuses, sont souvent trop dispersées. Le bénévolat mérite d'être encouragé mais doit s'accompagner d'une nécessaire formation technique des jeunes bénévoles.

Enfin, M. Denieul a indiqué que des textes étaient en préparation pour réformer les statuts d'un certain nombre de corps des personnels du Service des Monuments historiques.

Le Directeur de l'Architecture a ensuite répondu à des questions posées par le président, MM. Cornu, Miroudot, de Bagneux, Caillavet, Minot et Tinant. Il a notamment précisé qu'une augmentation des crédits consacrés aux monuments historiques était souhaitable. L'intégration économique et sociale des monuments historiques doit être recherchée mais comporte des limites, fiscales en particulier. Des mesures sont envisagées pour remédier aux disparitions des objets d'art des églises par la création d'une inscription à l'inventaire supplémentaire pour les objets d'art. Une réforme du corps des architectes en chef des monuments historiques est à l'étude.

Les autres missions de la Direction de l'Architecture n'ont pu, faute de temps, être exposées par M. Denieul au cours de la séance. Avec l'accord de l'intéressé, la commission a décidé de renvoyer à une séance ultérieure la suite de l'audition de M. Denieul.